

SOINS DE SANTE

Correspondant : M. Chr. IMBO

Assistante administrative

Tél. : 02/739 78 33

E-mail :

Nos références : 1270/OMZ-CIRC/Band-2012-6F

Lettre circulaire aux bandagistes

2012/6

Bruxelles, le

Objet

- 1. Modification procédure administrative circulaires ;**
- 2. Listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle – Gaines de bras et gants pour lymphoedème d'application à partir du 1^{er} août 2012 ;**
- 3. Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

1. Modification procédure administrative circulaires.

La présente circulaire informative est la dernière que vous recevez sur support papier.

L'INAMI s'inscrit en effet dans le projet fédéral de développement durable et a décidé d'informer les dispensateurs de soins de manière plus adéquate et pour ce faire nous vous donnons rendez-vous sur notre site Web.

En bas de la page d'accueil du site Web de l'INAMI, il y a un endroit consacré à l'alerte quotidienne où il est notamment indiqué : « Etre averti des dernières actualités ? [Inscrivez-vous à notre alerte quotidienne](#) ».

En cliquant sur ce dernier lien, on arrive sur une page où plusieurs informations sont demandées.

Merci de bien vouloir compléter les champs en vérifiant bien que l'adresse e-mail encodée est bien correcte et cliquer sur le bouton « Je m'inscris ».

De cette manière vous serez informé quotidiennement de tout ce qui vous intéresse quant au fonctionnement de l'assurance soins de santé obligatoire et en particulier de toutes les informations qui portent sur les circulaires qui vous sont destinées.

2. Listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle – Gaines de bras et gants pour lymphoedème, d'application à partir du 1^{er} août 2012.

Les listes précitées figurent en annexe. Les nouveaux produits et modifications sont indiqués en caractères gras.

Nous vous invitons à consulter les listes sur notre site Internet, à la page suivante : <http://riziv.fgov.be/care/fr/other/bandagistes/information-topic/art27/index.htm>

3. Informations pratiques.

Correspondance

Notre adresse :

INAMI

Service des soins de santé
Section *Bandagistes*
avenue de Tervuren 211
1150 Bruxelles

Notre site Internet :

<http://www.inami.fgov.be>, sur lequel sont mentionnés les tarifs

Votre numéro d'agrément :

à mentionner dans toute correspondance

Votre numéro de téléphone :

à mentionner éventuellement

Accueil

Téléphonique :

(02) 739 78 33, de 9 à 12 heures

En nos bureaux :

de 9 à 12 heures, ou sur rendez-vous
avenue de Tervuren 211 (4^e étage) à 1150 BRUXELLES

Obligatoirement par écrit :
adhésion à la convention.

changement d'adresse, conditions d'agrément,

Documents

L'attestation de fournitures (*annexe 13 du règlement des prestations de santé*) peut être reproduite par vos soins pour autant que cette reproduction soit conforme au document original.

Ce document peut aussi être commandé par écrit à l'adresse suivante :

I.N.A.M.I.

Service Economat
avenue de Tervuren 211
1150 BRUXELLES
E-mail: ekono@inami.fgov.be

* * *

Je vous remercie de votre collaboration au système d'assurance soins de santé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Fonctionnaire dirigeant,

H. DE RIDDER,
Directeur général.